Le rôle des associations dans la vie démocratique

Vincent de Coorebyter

Exposé à la séance de constitution de l'Observatoire de la liberté associative,
Bruxelles, 5 novembre 2026

Je voudrais ici réfléchir au rôle des associations dans la vie démocratique en partant d'un contexte trop souvent passé sous silence : le fait que notre système politique entraîne un certain nombre de dépossessions auxquelles les associations peuvent apporter un correctif. J'évoquerai ici trois dépossessions démocratiques majeures.

1/ La première est bien connue : elle réside dans le fait que nous vivons dans une démocratie indirecte, dans laquelle il n'y a pas de souveraineté populaire à proprement parler. Lors de la Révolution française comme lors de la Révolution belge, le renversement du régime établi n'aurait pas été possible si le peuple n'était pas descendu en masse dans la rue à des moments clés. Mais le peuple n'a pas cherché à profiter de sa contribution pour imposer une démocratie directe : il a abandonné le pouvoir aux élites, il a laissé s'installer une démocratie représentative. Dans celle-ci, la souveraineté populaire s'exerce par l'intermédiaire d'élus ; elle n'est pas prise en compte telle quelle, au plus près des attentes ressenties par les citoyens, mais de manière médiate. Cette démocratie représentative nous permet de choisir nos chefs, mais pas d'exercer notre souveraineté — d'autant que les chefs sont toujours d'une tendance déterminée, celle de la majorité politique du moment.

2/ La deuxième dépossession est moins connue : elle réside dans le choix opéré, il y a environ deux siècles, en faveur d'une démocratie représentative *universaliste* et non catégorielle. C'est une rupture avec l'Ancien Régime, dans lequel les trois ordres (le clergé, la noblesse, le tiers état), les villes, les corporations de métiers…, tous les intérêt constitués, catégoriels, étaient représentés comme tels dans le processus de décision politique, les représentants ayant souvent un mandat impératif à respecter, mandat qui avait été établi par le groupe concerné.

A la place de ce mécanisme catégoriel, deux nouvelles idées se sont imposées. D'une part l'idée de nation, d'un corps politique composé *d'individus* définis comme membres du genre humain, sans plus. D'autre part l'idée connexe d'intérêt général transcendant les intérêts catégoriels, la société cessant de se définir comme une articulation de groupes de statut.

Le grand avantage de la démocratie universaliste est qu'elle se fonde sur les individus, qui apparaissent, comme tels, égaux en droits, d'où la possibilité de passer au suffrage universel, alors que le système catégoriel d'Ancien Régime était très inégalitaire.

Mais la démocratie universaliste entraîne une nouvelle dépossession, car chaque citoyen est politiquement réduit à un bulletin de vote impersonnel, qui fait abstraction de ses ancrages, de ses combats, des groupes d'appartenance qui configurent son identité et qui conditionnent son estime de soi. La démocratie universaliste atomise les individus au moment de poser le geste démocratique suprême qu'est le vote : opéré dans un isoloir, le vote brise les dynamiques de solidarité forgées au quotidien, au profit d'une invitation à se prononcer en fonction de

l'intérêt général. Voter, c'est adhérer au système universaliste, c'est remplacer l'action politique que pourrait mener un groupe concret par une agrégation quantitative de votes anonymes qui vont déterminer des rapports de force entre partis au sein d'un parlement : c'est renforcer la dépossession déjà opérée par la démocratie indirecte.

3/ La troisième dépossession à souligner est bien connue, mais rarement rappelée : elle tient dans le fait que la démocratie universaliste interdit les mandats impératifs, instaure le principe de l'indépendance des élus par rapport à leurs électeurs (article 42 de la Constitution, en Belgique). Parce que les volontés populaires sont suspectes d'être passionnelles ou catégorielles, on demande aux élus de construire en toute indépendance des décisions conformes à ce qu'ils jugent être l'intérêt général, ce qui leur donne la possibilité de trahir leurs engagements électoraux, ou d'aller dans des directions non annoncées avant le scrutin qui les a portés au pouvoir, ou de défendre un « intérêt général » qui se confond trop souvent avec un intérêt de classe qui ne dit pas son nom. C'est une des raisons pour lesquelles des personnes protestent, dans la rue, contre la politique d'un gouvernement qu'elles ont pourtant contribué à faire élire.

Par contraste avec ce mode de fonctionnement, la dynamique associative redonne une capacité d'action populaire, permet de reconquérir de la souveraineté en apportant des correctifs aux trois dépossessions que j'ai mises en avant.

1/ Certes, les associations ne sont pas un véhicule de démocratie directe : même quand elles sont invitées à participer au processus de décision politique, c'est avec un rôle simplement consultatif et non décisionnel. Mais, en Belgique, les associations irriguent le travail législatif et même gouvernemental, et pas seulement sous la forme rituelle du dépôt de mémorandums à l'approche des élections. Ces pratiques sont bien connues, donc je me borne à rappeler ici que par-delà la participation à des organes consultatifs dans de très nombreux domaines, les associations aiguillonnent les partis politiques, participent à la formation de l'opinion publique et donc du vote, alertent les cabinets ministériels, alimentent les conseillers parlementaires en leur communiquant des propositions de loi ou d'amendement, font du lobbying, parfois, pour faire passer des lois qu'elles ont elles-mêmes rédigées avec l'aide de professeurs d'université… C'est d'ailleurs un des motifs de la lenteur du travail législatif. L'élaboration d'une loi prend souvent des années parce que les associations mettent des bâtons dans les roues, objectent, proposent, peaufinent, rappellent les réalités de terrain — ce qui complique la vie des décideurs politiques, mais ce qui augmente, aussi, la qualité et la légitimité de la loi : il y aurait moins de personnes dans la rue, depuis de nombreux mois, si les gouvernements écoutaient les associations.

En Belgique, les partis sont nés de clivages profonds qui se sont d'abord manifestés dans la société civile, qui ont suscité la formation de groupes de pression antagonistes entre eux, puis qui ont débouché sur la création de partis étroitement liés, au départ, à la frange de la société civile qui partageait le même projet global que ces partis. Il en subsiste un droit d'intervention du monde associatif, des pratiques récurrentes de dialogue en coulisses, qui complète le rôle des mutuelles et des syndicats et qui contrebalance l'action des lobbys économiques — cela a d'ailleurs été un des premiers domaines d'étude du CRISP, dans les années 1960-1970.

2/ Les associations ne sont pas des groupes de statut à la manière de l'Ancien Régime. Mais elles permettent l'expression et l'organisation de multiples catégories sociales, elles relayent la situation et les intérêts spécifiques de ces composantes de la société, elles leur

donnent l'occasion de s'engager dans une réflexion et dans une action collective, elles tissent des liens de solidarité personnelle, et non impersonnelle comme à travers l'impôt. A ce titre, les associations renouent avec l'attention portée, dans l'Ancien Régime, aux intérêts réels, ceux des groupes sociaux concrets — et non pas ceux des électeurs présumés des partis politiques, dont on cherche à cerner les attentes à l'aide de sondages d'opinion.

En représentant les intérêts réels, les associations sont en phase avec la prise en compte des émotions et des expériences de vie dans la sociologie politique contemporaine, dont on trouve un bel exemple avec le livre de Pierre Rosanvallon sur *Les Epreuves de la vie*. Les associations apportent une dimension empathique et réactive face aux vulnérabilités des citoyens ; mieux que des sondages, voire que des études scientifiques, elles permettent de relayer les difficultés que les individus rencontrent — la précarité, les maladies, les discriminations, les inégalités de genre ou liées à l'origine ethnique, l'isolement social, le saccage du climat et de l'environnement, les inégalités dans l'accès aux ressources, l'injustice épistémique, les dénis de reconnaissance… Comme l'écrit Rosanvallon, « mieux représenter la société veut dire *rendre présentes* aux yeux de tous les réalités vécues ». Atteindre cet objectif passe par un tissu associatif dense : ce tissu permet d'intégrer les défis quotidiens dans le processus décisionnel en invitant à une approche plus humaine et plus participative que celle adoptée par les partis au pouvoir, qui doivent avant tout négocier et cultiver des rapports de force avec leurs partenaires de coalition. Il est donc essentiel, entre autres démarches, que les associations soient partie prenante de l'alternative à la démocratie représentative que l'on expérimente depuis quelques années, à savoir les parlements de citoyens tirés au sort. Il n'y a pas de raison que dans ces enceintes, les citoyens doivent refaire à zéro le travail réalisé par d'autres citoyens à travers la vie associative ; l'expertise des associations — et pas seulement des professeurs d'université — doit être intégrée dans les phases d'information des citoyens qui délibèrent, afin que ces derniers prennent connaissance de la pluralité des analyses et des positions en présence sur le sujet qu'ils doivent traiter.

3/ J'ai rappelé le principe de l'indépendance des élus, l'interdiction qui leur est faite d'être liés par des mandats venant de leurs électeurs, cette indépendance devant permettre aux élus de viser l'intérêt général alors que les mandats impératifs sont toujours suspects, eux, d'émaner de groupes défendant un intérêt catégoriel.

Dans ce cadre, les associations semblent être par nature du côté des intérêts catégoriels, *a fortiori* si on y voit, comme j'en ai défendu l'idée, des canaux d'expression des intérêts présents dans la société. Mais contrairement au mythe républicain selon lequel l'intérêt général se conquiert « dans le silence des passions », comme disait Diderot, en faisant abstraction des ancrages collectifs et des situations personnelles, Rousseau a montré que l'intérêt général ne peut être atteint que par la *confrontation* de tous ces ancrages et de toutes ces situations, par leur expression et par leur prise en considération — et seul un tissu associatif infiniment varié permet cette expression et cette prise en considération. Le mythe républicain veut nous faire croire qu'on atteint le général en faisant taire le particulier, alors que les citoyens sont, eux, irréductiblement particuliers, comme le montrent les Gilets jaunes qui, en France, témoignent toujours à la première personne du singulier.

A l'inverse des républicains, Rousseau

était convaincu que le meilleur moyen de dépasser les intérêts particuliers était de les opposer entre eux, de leur permettre, à tous, de faire valoir leurs vues. Par ce travail critique mutuel, les intérêts platement particuliers ou catégoriels, égoïstes ou corporatistes, peuvent être dénoncés, déjoués et mis à l'écart, et un intérêt plus général peut se profiler sous la forme de dispositions ayant résisté à cette confrontation des points de vue parce qu'elles correspondent,

elles, à des intérêts communs à tous — ou, à tout le moins, compréhensibles et admissibles pour tous. C'est ainsi que l'on procède dans les assemblées citoyennes tirées au sort, et il faut noter que cette démarche ne prétend pas dégager une Vérité avec un grand « V ». La notion d'intérêt général a partie liée, philosophiquement, avec une vision rationaliste qui postule la mobilisation de normes de justice préexistantes à la délibération politique, une sorte de droit naturel que l'on pourrait découvrir par un effort solitaire de la pensée. La démarche délibérative prônée par Rousseau et par bien d'autres considère, au contraire, que l'on ne peut modestement viser que l'intégration maximale de la plus grande diversité possible des points de vue, c'est-à-dire des attentes et des situations concrètement présentes dans la société. On n'accède pas à l'intérêt général de la manière suggérée par les républicains, comme si l'on pouvait sauter d'un bond dans l'universel. On y parvient en faisant s'exprimer tous les intérêts et en veillant à ce que, grâce à leur multitude, ils se contestent mutuellement et s'équilibrent — et les associations constituent un excellent relais pour assurer cette expression, sans devoir passer par les instruments imparfaits que sont les sondages et les référendums.

Par-delà cette réflexion en deux fois trois points — qui n'offre qu'une vue partielle —, je n'ai pas de cadre précis à proposer quant à la manière d'organiser une participation optimale du monde associatif à la vie démocratique. Mais je suis convaincu, pour ne prendre qu'un seul exemple, que l'écoute d'un forum associatif pendant la période du covid aurait permis d'ajuster les mesures sanitaires au plus près du vécu des citoyens plutôt que des intérêts de certains lobbys, et de rendre ainsi les mesures sanitaires plus acceptables et plus légitimes aux yeux de la population. La vie associative, dans laquelle certains ne voient qu'un foyer de subversion — mais nous avons besoin de subversion pour atteindre davantage de justice —, est une des conditions de la paix civile.